



Bora HC

Fongicide Poudre Mouillable

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. PRODUIT CHIMIQUE et NOM DE LA SOCIÉTÉ

UTILISATION GÉNÉRALE : fongicide biologique

NOM COMMUN : Bora HC

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 31103

Loi sur les Produits Antiparasitaires

Titulaire d'homologation:

AEF Global inc.
925 des Calfats
Lévis, Qc, G6Y 9E8

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

AEF Global inc.: 418-838-4441
Toll free help-line: 1-866-622-3222
www.aefglobal.com

2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Le produit renferme les ingrédients suivants :

COMPOSANT	CAS No.	%	OSHA PEL	ACGIH
Souche Rifai <i>Trichoderma harzianum</i> T-22	67892-31-3	1,15	N/E	N/E
Ingrédients inertes	confidentiel	98,85	N/E	N/E

N/E = non établi

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

EN CAS D'URGENCE : poudre grise ou verte avec odeur de terre. La poussière peut causer la sensibilisation en cas d'inhalation ou de contact avec la peau. La poussière peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

CONSÉQUENCES NÉGATIVES SUR LA SANTÉ :

INHALATION : la poussière peut irriter les voies respiratoires et causer la sensibilisation respiratoire.

CONTACT AVEC LES YEUX : la poussière peut causer une irritation.

CONTACT AVEC LA PEAU : la poussière peut causer une irritation et la sensibilisation.

INGESTION : l'ingrédient actif ne démontre aucune toxicité pour les mammifères.

CHRONIQUE : aucun effet connu.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : les ingrédients contenus dans ce produit ne figurent pas sur la liste des produits cancérigènes de la NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

4. URGENCE ET PREMIERS SOINS

INHALATION: en cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, lui donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon. Appeler un médecin si une irritation se développe.

CONTACT AVEC LES YEUX : en cas de contact avec les yeux, séparer les paupières et rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
INGESTION : en cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : ne s'applique pas

TEMPÉRATURE D'AUTOCOMBUSTION : indéterminée

EXTINCTION : non combustible

PROCÉDURES SPÉCIALES D'EXTINCTION : évacuer le personnel dans un endroit sûr. Tenir le personnel loin du feu et contre le vent. Porter un appareil respiratoire autonome et de l'équipement de protection complet.

RISQUES D'EXPLOSION et D'INCENDIE INHABITUELS : aucun risque connu

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE : la décomposition thermique produira des oxydes de carbone et de silicone.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

GÉNÉRALITÉS : prendre les mesures nécessaires pour prévenir et remédier aux conséquences négatives d'un déversement. Ce produit ne doit pas être déversé dans les cours d'eau.

PARTICULARITÉS : en cas de déversement, ramasser le produit immédiatement. Essuyer tous les résidus des surfaces avec un linge. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou autres voies d'eau.

7. MANUTENTION et ENTREPOSAGE

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de vaporisation. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de faire usage de tabac ou d'aller à la salle de bain. Retirer tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser. Ranger dans le récipient original et conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas contaminer l'eau et la nourriture, y compris celle des animaux. Ne pas exposer à l'humidité. Ne pas ranger au-dessus de 24°C pour les périodes prolongées. Garder le récipient fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas en usage.

8. PROTECTION PERSONNELLE, CONTRÔLE D'EXPOSITION

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Utiliser seulement à l'extérieur. Garder le récipient fermé hermétiquement.

PROTECTION PERSONNELLE :

RESPIRATOIRE : Porter un masque filtrant contre la poussière/le brouillard (numéro d'homologation MSHA/NIOSH préfixe TC-21C) ou un respirateur NIOSH homologué avec filtre N-95, R-95, P-95, ou HE filtre pour produits biologiques lorsqu'ils font le mélange/le chargement ou l'application du produit, et pendant tout les activités de nettoyage/réparation.

GANTS DE PROTECTION : utiliser des gants imperméables.

AUTRES: les gens qui appliquent ou manipulent ce produit doivent porter chemise à manches longues, pantalons, bas et souliers. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après de manipuler le produit, et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES et PHYSIQUES

APPARENCE : poudre grise ou verte
TENSION DE VAPEUR : ne s'applique pas.
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 0,61 g/cm³
SOLUBILITÉ dans l'eau : insoluble

ODEUR : odeur de terre
POINT DE FUSION : indéterminé
POINT D'ÉBULLITION : indéterminé
VISCOSITÉ : indéterminée

10. STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage. (voir la section 7)
POLYMERISATION DANGEREUSE : ne peut survenir.
INCOMPATIBILITÉ : substances très acides
DÉCOMPOSITION THERMIQUE DANGEREUSE : la décomposition thermique produira des oxydes de carbone et de silicone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ingrédient actif est pratiquement non toxique et non pathogène pour les mammifères, mais peut causer la sensibilisation chez les humains en cas d'inhalation ou de contact avec la peau. Toute condition médicale existante ne devrait pas être aggravée suite à une exposition au produit.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ DES POISSONS : aucune donnée disponible
TOXICITÉ DAPHNIE MAGNA : aucune donnée disponible
ALGUES : aucune donnée disponible
AUTRE : N'appliquer pas directement à l'eau, aux secteurs où l'eau de surface est présent.

13. MISE AUX REBUTS

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être jetés sur place ou dans un dépotoir reconnu. Jeter tout récipient vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou incinérer, ou si les autorités locales et provinciales le permettent, brûler. Le cas échéant, se tenir loin de la fumée.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Ministère des transports – Terre, air et mer
NOM UTILISÉ POUR L'EXPÉDITION : non réglementé
TMD au Canada : Non réglementé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada

15. RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, fongicides et rodenticides) : réglementé

Catégorie de danger SARA : Aigu Chronique Inflammable Pression
 Réactif Aucun

SARA 313 Oui Non, chimique
CERCLA : Oui Non, chimique
RCRA : Oui Non

SARA 302 Oui Non, chimique
RQ : aucun

Évaluation du danger NFPA :

Santé : [1]
Feu : [1]
Réactivité : [0]
Spécial : []

Échelle d'évaluation du danger NFPA :

0 = Minime 3 = Sérieux
1 = Léger 4 = Grave
2 = Modéré

Codes HMIS :

Santé : [1]
Feu : [1]
Réactivité : [0]

Échelle d'évaluation du danger HMIS :

0 = Minime 3 = Sérieux
1 = Léger 4 = Grave
2 = Modéré

CANADA

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE : Ce pesticide relève de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de son Règlement, ainsi que de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement.

WHMIS : Ce produit a été conformément classifié aux critères de danger des Règlements de Produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information exigée par les Règlements de Produits Contrôlés.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

CONTACT : AEF Global inc.

TÉLÉPHONE : 1-866-622-3222

925 des Calfats

Lévis, Qc, Canada, G6Y 9E8

Dernière révision : 30 mars 2018

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Ces renseignements ont été émis suite aux renseignements inclus sur les composantes des matériaux. Aucune garantie n'est formelle ni tacite face à l'exactitude et l'entité des renseignements ci-inclus, et l'entreprise ne se tient aucunement responsable de cette confiance à l'avenir. L'utilisateur doit s'assurer qu'il a en sa possession toutes les données récentes relatives à son usage particulier.